

Taxprep[®] des fiducies

Notes de version

Taxprep des fiducies 2016 v.3.0

Contenu

Aperçu	1
Intégration à CCH iFirm	1
Conversion des profils du cabinet	2
Transmission électronique	2
Ouverture et conversion des fichiers	2
Contenu de la version 3.0.....	2
Mises à jour, modifications et ajouts	2
Rappel : Contenu de la version 2.0	3
Mises à jour, modifications et ajouts	3
Commentaires et précisions	3
Rappel : Contenu de la version 1.0	4
Mises à jour, modifications et ajouts	4
Commentaires et précisions	4
Renseignements techniques	5
Changements techniques	5
Comment obtenir de l'aide.....	7
Info-bulletin Taxprep	7
Pour nous joindre	7

Aperçu

C'est avec plaisir que nous vous présentons la troisième version de *Taxprep des fiducies* 2016. Cette version couvre les années d'imposition se terminant entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 inclusivement.

Veuillez noter que les fichiers-clients portent une extension reflétant la fin de l'année d'imposition de la fiducie : .315 pour une année d'imposition se terminant en 2015 et .316 pour une année d'imposition se terminant en 2016.

Les paramètres fiscaux applicables à l'année d'imposition 2016 sont ceux qui étaient connus au 15 février 2016. Les changements qui pourraient être annoncés subséquentement seront intégrés dans les prochaines mises à jour du logiciel.

Vous pouvez prendre connaissance des paramètres fiscaux applicables en consultant la *Table des valeurs*

utilisées dans la déclaration comprise dans le logiciel (code d'accès : **TABLE FED-PROV**).

Intégration à CCH iFirm

Wolters Kluwer Canada est heureuse d'annoncer que *Taxprep* s'intègre maintenant à *CCH iFirm*. En tant que client de *Taxprep*, vous pouvez **utiliser les modules Contacts et Portail de CCH iFirm gratuitement jusqu'au 1^{er} décembre 2016**. Vous pourrez ainsi créer en quelques clics votre liste de contacts dans *CCH iFirm* à partir du **Gestionnaire de clients** de *Taxprep*. Par la suite, il vous sera possible de synchroniser les renseignements de vos contribuables dans *Taxprep* avec ceux de vos contacts dans *CCH iFirm*. Cette intégration vous permettra de réduire de façon importante le temps nécessaire à la préparation des déclarations.

Pour obtenir plus de renseignements sur les modifications apportées dans le cadre de cette intégration, consultez la section « [Changements techniques](#) ».

En quoi consiste CCH iFirm?

CCH iFirm est plus qu'une simple application. C'est un système offrant des solutions en nuage dynamiques et intégrées conçues pour simplifier et automatiser la gestion de cabinet. Ses modules de gestion intégrés - pour les contacts, les mandats et la facturation, les documents, la charge de travail, l'intranet et la mise en place de portails - répondent parfaitement aux besoins en gestion des cabinets comptables. *CCH iFirm* vous aide à travailler efficacement, que vous soyez au bureau, à la maison ou en visite chez des clients.

[Cliquez ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur *CCH iFirm*.

Conversion des profils du cabinet

Une fois vos profils du cabinet de l'an passé convertis vers l'année courante, il est important de vérifier que les options définies relativement aux déclarations de vos clients et à la transmission électronique des données (TED) correspondent toujours à votre situation pour la saison en cours.

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la conversion des fichiers-clients, veuillez consulter l'Aide.

Transmission électronique

Exigences gouvernementales

Au niveau fédéral et au Québec, tout déclarant qui produit **plus de 50 feuillets ou relevés** d'un même type doit en transmettre les données **électroniquement au moyen d'Internet**. En dessous de ce seuil, la transmission sur support papier est acceptée.

Taxprep des fiducies générera un diagnostic vous rappelant d'utiliser la TED dès que vous produirez plus de 50 feuillets ou relevés.

Dates importantes pour la transmission par Internet

L'ARC accepte les transmissions électroniques de feuillets T3 et NR4 depuis le 11 janvier 2016. Les relevés 16 peuvent également être transmis à Revenu Québec depuis le 2 novembre 2015.

Ouverture et conversion des fichiers

Fichiers-clients portant l'extension .315

Les fichiers-clients portant l'extension .315 que vous avez enregistrés avec *Taxprep des fiducies* 2015 peuvent être ouverts, sans conversion préalable, avec *Taxprep des fiducies* 2016. À l'ouverture d'un tel fichier, une boîte de dialogue s'affiche et vous demande si vous voulez recalculer le fichier avec la version courante. En répondant oui, vous pouvez simplement poursuivre votre travail dans le fichier. Si vous répondez non, les données du fichier seront alors verrouillées. Elles pourront être déverrouillées ultérieurement par l'intermédiaire de la boîte de dialogue **Propriétés** (commande **Fichier/Propriétés**).

Fichiers-clients portant l'extension .314

Les fichiers-clients portant l'extension .314 que vous avez enregistrés avec la version 2014 ou 2015 du logiciel doivent être convertis à l'aide de la commande **Conversion** du menu **Fichier** afin que vous puissiez y accéder à partir de cette version. Rappelons

que dans le cas des fichiers-clients enregistrés avec la version 2014, la conversion n'est possible que si l'année d'imposition visée par le fichier-client source se termine en 2014.

Taxprep des fiducies 2016 vous permet également d'ouvrir, sans conversion préalable, un fichier-client portant l'extension .314. Le fichier ne sera toutefois accessible qu'en lecture seule. Pour ouvrir un fichier-client portant l'extension .314, accédez à la boîte de dialogue **Ouvrir** (commande **Fichier/Ouvrir**). Sélectionnez le répertoire dans lequel le fichier-client a été enregistré en utilisant la liste déroulante **Rechercher dans**. Saisissez ensuite « *.* » dans le champ « Nom de fichier » et appuyez sur la touche **Entrée** pour afficher la liste des fichiers-clients. Vous pourrez alors sélectionner et ouvrir le fichier-client auquel vous voulez accéder.

Année d'imposition après conversion

L'année d'imposition après conversion ne peut se terminer après le 31 décembre 2016. Au besoin, elle sera raccourcie de manière à être comprise dans la période couverte par cette version du logiciel.

Notes jointes

Les notes jointes sont converties, sauf si cette option est désactivée dans les options de conversion des données.

Contenu de la version 3.0

Mises à jour, modifications et ajouts

Le tableau ci-dessous présente les mises à jour, les modifications et les ajouts contenus dans cette version de *Taxprep des fiducies* 2016.

Formulaire	Quoi de neuf?
FÉDÉRAL	
ID	Ajout d'un champ permettant d'inscrire la date de la prochaine disposition réputée des biens de la fiducie (règle des 21 ans). Ajout de diagnostics relatifs à la règle des 21 ans et aux successions assujetties à l'imposition à taux progressifs.
T3SOM	Modification à l'applicabilité afin que le formulaire ne s'imprime pas s'il y a une transmission électronique.
NR4SOM	Modification à l'applicabilité afin que le formulaire ne s'imprime pas s'il y a une transmission électronique.

Formulaire	Quoi de neuf?
A8	Amélioration aux diagnostics relatifs aux dividendes reçus par une fiducie résidente de Terre-Neuve-et-Labrador. Ajout de lignes relatives aux dividendes autres que des dividendes déterminés reçus en 2016 par une fiducie résidente de Terre-Neuve-et-Labrador.
A12	Correction au calcul de la ligne 16.
T3-RCA	Nouvelle version publiée par l'ARC.
T3NL	Ajout de lignes et de calculs relatifs aux dividendes autres que des dividendes déterminés reçus en 2016.
TABLE FED-PROV	Modification aux taux des taxes de vente du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Modification aux taux d'imposition de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année d'imposition 2016. Modification aux taux du crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année d'imposition 2016. Ajout d'une ligne pour afficher le taux de la limite applicable à l'impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise. Ce taux est utilisé dans le calcul de la ligne 35 de l'annexe 12 et dans le formulaire T3PFT. Ajustement au taux du crédit d'impôt pour dividendes ordinaires du Québec pour l'année d'imposition 2016.
T1141	Nouvelle version publiée par l'ARC.
T1142	Nouvelle version publiée par l'ARC.
RC312	Nouvelle version publiée par l'ARC.
776 DPA	Modification au texte du diagnostic N48 (problème rapporté dans la <i>Note de dépannage</i> T32016-003).
2042 DPA	Modification au texte du diagnostic N48 (problème rapporté dans la <i>Note de dépannage</i> T32016-003).
2125 DPA	Modification au texte du diagnostic N48 (problème rapporté dans la <i>Note de dépannage</i> T32016-003).
T3PFT	Modification de calcul à la ligne 2.

Formulaire	Quoi de neuf?
SOM	Ajout de la ligne 49.
INTÉRÊTS	Mise à jour du taux prescrit.
LETTRE	Correction mineure de texte.
QUÉBEC	
QW	Correction à l'affichage de l'indicateur d'applicabilité du formulaire MR-69.
Q (TP-646)	Correction au calcul de l'impôt pour l'année d'imposition 2016 (problème rapporté dans la <i>Note de dépannage</i> T32016-002).
QF	Correction aux conditions d'impression.
QPERTES	Les champs affichant une valeur nulle saisie par substitution pourront désormais être convertis.
Q128F	Correction aux conditions d'impression.
Q1086	Correction aux conditions d'impression.
QSOM	Ajout des lignes 83, 84 et 86.

Rappel : Contenu de la version 2.0

Mises à jour, modifications et ajouts

Pour obtenir plus de détails sur le contenu de la version 2.0, veuillez consulter notre [site Web](#).

Commentaires et précisions

Nom de la fiducie

Dans le formulaire *Identification de la fiducie et autres renseignements* (code d'accès : **ID**), deux nouveaux champs ont été insérés sous le champ « Nom de la fiducie ». Ces nouveaux champs sont intitulés « Pour l'impression des feuillets/relevés seulement » et affichent le nom de la fiducie en divisant le nombre maximal de caractères (65) comme suit : 33 caractères dans le premier champ (« Ligne 1 ») et 32 dans le deuxième (« Ligne 2 »).

Ces deux champs font en sorte que le nom complet de la fiducie sera dorénavant imprimé sur les feuillets T3 et NR4, ainsi que sur le relevé 16. Dans la version 1.0 de *Taxprep des fiducies*, seuls les 50 premiers caractères étaient visibles.

Le nom de la fiducie est scindé par le logiciel après le 33^e caractère (en incluant les espaces). Vous pouvez toutefois modifier par substitution le contenu des champs « Ligne 1 » et « Ligne 2 ».

Nom du fiduciaire

Dans la version 1.0 de *Taxprep des fiducies*, nous avons normalisé l'affichage du nom du fiduciaire en adoptant le format suivant : Nom de famille, Prénom. À la suite de commentaires reçus de la part d'utilisateurs, nous utilisons désormais le format suivant : Prénom Nom de famille. Ce changement touche la déclaration T3 ainsi que les formulaires T3 sommaire, NR4 sommaire, RC199, T3-ADJ, T3APP, T3DD, T3M, T3P, TX19, TP-646.R, MR-14.B et TP-785.2.6.

Formulaire T3A

Dans le formulaire T3A, *Demande par une fiducie d'un report rétrospectif d'une perte* (code d'accès : T3A), les années de report peuvent maintenant être modifiées par substitution.

Diagnostics

Les diagnostics de *Taxprep des fiducies* ont été passés en revue et de nouveaux diagnostics ont été ajoutés en raison des modifications apportées aux types de fiducies par l'ARC. Par exemple, dans le cas d'une fiducie testamentaire créée à la suite d'un décès survenu après 2013, un diagnostic vous avisera de vérifier s'il s'agit d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (code 903).

Guide des fiducies T3

Le *Guide des fiducies T3*, publié par l'ARC, est maintenant disponible en version 2015.

Rappel : Contenu de la version 1.0

Mises à jour, modifications et ajouts

Pour obtenir plus de détails sur le contenu de la version 1.0, veuillez consulter notre [site Web](#).

Commentaires et précisions

Gains en capital et biens agricoles ou de pêche admissibles

Dans le budget fédéral du 21 avril 2015, il avait été annoncé que la déduction pour gains en capital serait portée à 1 million de dollars à l'égard des dispositions de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuées après le 20 avril 2015. Cette nouvelle mesure a une incidence sur plusieurs formulaires :

- Annexe 1 - Lorsque vous saisissez les détails relatifs à une disposition de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuée après le 20 avril 2015,

veuillez activer la nouvelle case **Disposition après le 20 avril 2015**. Si la disposition a eu lieu avant le 21 avril 2015, laissez cette case vide. À l'impression de l'annexe 1, les sous-sections « Avant le 21 avril 2015 » et « Après le 20 avril 2015 » de la section « Biens agricoles ou de pêche admissibles » seront remplies correctement.

- Annexe 2 - Des lignes ont été ajoutées pour permettre de distinguer les dispositions effectuées en 2014 de celles effectuées en 2015 et de distinguer les dispositions de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuées avant le 21 avril 2015 de celles effectuées après le 20 avril 2015.
- Formulaire A3SUP2 - Dans la section « Part du bénéficiaire des gains admissibles à la déduction », des lignes distinctes sont maintenant prévues à l'égard des dispositions de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuées avant le 21 avril 2015 et de celles effectuées après le 20 avril 2015.
- Annexe 5 - Une partie a été ajoutée pour tenir compte de l'indexation de la limite applicable à la déduction pour gains en capital.
- Annexe 9 - La ligne 930 sert désormais à afficher les gains en capital provenant de dispositions de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuées après le 20 avril 2015. La nouvelle ligne 9301 regroupe les autres gains en capital admissibles à la déduction, soit les biens agricoles ou de pêche admissibles dont la disposition a été effectuée avant le 20 avril 2015 et les actions admissibles de petite entreprise.
- Feuille T3 - Lorsque des gains en capital admissibles sont attribués à un bénéficiaire par une fiducie personnelle, le montant total apparaît à la case 30 du feuillet T3. Une note sera générée automatiquement pour indiquer si le montant provient d'une disposition de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuée après le 20 avril 2015, d'une disposition de biens agricoles ou de pêche admissibles effectuée avant le 21 avril 2015 ou d'une disposition d'actions admissibles de petite entreprise.

Types de fiducies

Cette année, l'ARC a introduit de nouveaux types de fiducies. De plus, l'identification du type de fiducie à la page 1 de la déclaration T3, *Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies* (code d'accès : T3), dans la section « Genre de fiducie », s'effectue désormais au moyen de codes numériques.

Dans le cas d'une fiducie non testamentaire de type « autre » (code 300), nous vous suggérons donc de parcourir la liste déroulante **Type de fiducie** pour vérifier si un type plus précis s'applique.

Par ailleurs, le type « succession assujettie à l'imposition à taux progressifs » (code 903) a été ajouté. Ce type de fiducie testamentaire ne doit être sélectionné que pour une année d'imposition se terminant en 2016, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- la succession existe depuis 36 mois ou moins;
- aucune autre fiducie testamentaire n'a été désignée à titre de succession assujettie à l'imposition à taux progressifs.

La « fiducie admissible pour personne handicapée » constitue également un nouveau type de fiducie testamentaire applicable à compter de l'année d'imposition 2016. Cette fiducie bénéficie du même traitement fiscal que les successions assujetties à l'imposition à taux progressifs. Pour le moment, aucun code spécifique n'est prévu pour identifier ce nouveau type de fiducie, mais nous avons ajouté le type « Testamentaire - Fiducie admissible pour personne handicapée » (code 900) dans la liste déroulante **Type de fiducie** du formulaire *Identification de la fiducie et autres renseignements* (code d'accès : ID).

Formulaire T184, Remboursement au titre des gains en capital à une fiducie de fonds communs de placement (code d'accès : 184)

La section relative à l'Ontario (partie 3) a été modifiée par l'ARC pour l'année d'imposition 2015, mais également pour l'année d'imposition 2014.

Lors de la conversion d'un fichier-client, *Taxprep des fiducies* 2016 recalcule les lignes 12, 21 et 26 pour l'année d'imposition 2014 de manière que les valeurs des lignes 20, C et E pour l'année d'imposition 2015 soient exactes. Pour afficher le résultat de ce nouveau calcul, nous avons reproduit à l'écran la partie 3 du formulaire T184 de 2014 à la suite du contenu du formulaire T184 de 2015.

Veuillez noter que l'ARC n'exige pas que le formulaire T184 soit produit de nouveau pour l'année d'imposition 2014. La modification rétroactive vise essentiellement à ajuster les valeurs converties aux lignes 20, C et E afin que le résultat final pour l'année d'imposition 2015 soit exact.

Si vous avez déjà converti un fichier-client de l'année d'imposition 2014 à l'année d'imposition 2015 avec *Taxprep des fiducies* 2015, nous vous suggérons de procéder comme suit :

- Convertissez le fichier-client de nouveau avec *Taxprep des fiducies* 2016 et enregistrez-le sous un autre nom afin de ne pas remplacer le fichier-client converti avec la version 2015 (et perdre ainsi les données que vous avez pu y saisir).
- Dans le fichier-client converti avec *Taxprep des fiducies* 2016, accédez au formulaire T184 et notez les montants affichés aux lignes 20, C et E.

- Dans le fichier-client converti avec *Taxprep des fiducies* 2015, accédez au formulaire T184 et remplacez les montants aux lignes 20, C et E par ceux calculés dans le fichier-client converti avec *Taxprep des fiducies* 2016.

Renseignements techniques

Changements techniques

Changement concernant les renseignements requis pour l'intégration de CCH Document On-Premise

Aux fins de l'intégration entre *Taxprep* et *CCH Document On-Premise*, il n'est plus nécessaire d'indiquer les renseignements d'identification pour *CCH Document On-Premise* dans les options et paramètres de *Taxprep*.

Si les renseignements de connexion Windows (Active Directory) sont utilisés pour l'ouverture de session dans *CCH Document On-Premise*, aucune identification supplémentaire n'est requise pour déplacer des documents PDF vers *CCH Document On-Premise*.

Si vous utilisez l'outil *Smart Client*, vous devrez fournir vos renseignements d'identification uniquement lors de la première ouverture de session dans *CCH Document On-Premise*. Pour fournir ces renseignements, cliquez sur l'icône **Smart Client** réduite dans la barre des tâches afin d'inscrire votre numéro de compte, votre numéro d'identification utilisateur (*User ID*) et votre mot de passe.

Amélioration de l'intégration au module Contacts de CCH iFirm

Dans le but de faciliter l'intégration au module **Contacts** de *CCH iFirm*, la présentation visuelle de la boîte **Synchronisation des données** a été améliorée. Cette boîte permet maintenant de synchroniser les données d'un contribuable avec celles concernant un contact dans *CCH iFirm* de façon plus intuitive. De plus, la boîte qui servait à confirmer la création des liens ne s'affiche plus lorsque la synchronisation est demandée par l'intermédiaire de la commande **Synchroniser** du menu *CCH iFirm*.

Par ailleurs, un indicateur visuel a été ajouté afin de vous permettre de savoir rapidement si une action relative à *CCH iFirm* peut être effectuée. Cet indicateur visuel s'affiche à la gauche du titre de menu *CCH iFirm* (dans la barre d'outils **Avancée**) et de l'élément concerné de ce menu. Veuillez consulter l'Aide pour obtenir la liste des différents indicateurs et connaître leur signification.

Finalement, la boîte d'authentification de *CCH iFirm* ne s'affiche plus lors de l'ouverture d'un fichier-client par un utilisateur non connecté.

Retrait de la Practitioner's Collection

IntelliConnect est la plateforme de recherche fiscale de nouvelle génération de Wolters Kluwer. Étant donné que cette plateforme remplace la *Practitioner's Collection*, nous avons mis fin à l'intégration entre ce dernier produit et *Taxprep*.

Intégration au module Portail de CCH iFirm

Le module **Portail** de *CCH iFirm* est un espace sécurisé qui vous permet de communiquer avec vos clients en ligne et d'échanger documents, données et rapports en toute sécurité. Notez que ce module est offert gratuitement à tous les clients de *Taxprep* jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

L'intégration entre *Taxprep* et le module **Portail** de *CCH iFirm* vous permet d'envoyer des déclarations de revenus, formulaires ou lettres en format PDF à tous les contacts *CCH iFirm* pour lesquels un portail est activé, et ce, directement à partir de *Taxprep*.

Identification de la fiducie et autres renseignements (code d'accès : ID)

La section « CCH iFirm » a été ajoutée aux fins de l'intégration entre *Taxprep des fiducies* et *CCH iFirm*. Cette nouvelle section comprend notamment des champs qui affichent de l'information additionnelle provenant du contact *CCH iFirm* lié; le contenu de certains de ces champs est synchronisé entre *Taxprep* et *CCH iFirm*. Le champ « Code du client », dans lequel vous pouvez saisir le code de client attribué au contribuable, fait partie de ces champs. Il sera utilisé pour la recherche de contacts correspondants et la création de contacts dans *CCH iFirm*. Dans les options et paramètres, il est toutefois possible de configurer un autre champ pour la recherche et la création de contacts à utiliser dans les cas où aucune valeur ne figure dans le champ « Code du client ».

De plus, le champ « Adresse postale à synchroniser » vous permet de définir l'adresse à synchroniser entre *Taxprep* et *CCH iFirm*.

De plus, la case **Portail activé** a été ajoutée dans la section « CCH iFirm » afin d'indiquer si un portail est activé pour le contribuable dans *CCH iFirm*. *Taxprep* a accès à cette information seulement lorsque la déclaration est liée à un contact dans *CCH iFirm*. Vous pourrez utiliser cette case dans un filtre personnalisé, afin d'identifier l'ensemble de vos clients pour lesquels un portail est activé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'Aide.

Configuration du module Portail de CCH iFirm

Pour permettre la publication de fichiers PDF sur le portail d'un contact *CCH iFirm*, la section « Portail » a été ajoutée au panneau **CCH iFirm** dans la boîte de dialogue **Options et paramètres**. Cette nouvelle

section vous permet notamment d'inscrire le dossier de destination pour la publication de fichiers PDF sur des portails *CCH iFirm*.

Veuillez consulter l'Aide pour connaître la liste complète des options offertes dans cette boîte de dialogue.

Configuration de l'intégration à CCH iFirm

Pour permettre l'intégration entre *Taxprep* et *CCH iFirm*, le panneau **CCH iFirm** a été ajouté dans la boîte de dialogue **Options et paramètres**. La section « Général » vous permet entre autres d'inscrire l'adresse du site *CCH iFirm* de votre cabinet nécessaire pour configurer l'intégration.

Veuillez consulter l'Aide pour connaître la liste complète des options offertes dans cette boîte de dialogue.

Ajout pour l'intégration à CCH iFirm

Le menu **CCH iFirm** a été ajouté dans la barre d'outils **Avancée**. Ce nouveau menu est disponible dans les vues **Déclaration** et **Gestionnaire de clients** et vous permet notamment d'effectuer les opérations suivantes :

- lier un contribuable à un contact dans *CCH iFirm*;
- synchroniser un contribuable avec un contact *CCH iFirm*;
- supprimer le lien entre un contribuable et un contact *CCH iFirm*;
- accéder à un contact ou à la liste de contacts dans *CCH iFirm*;
- vous connecter au site *CCH iFirm* de votre cabinet.

De plus, deux diagnostics ont été ajoutés pour faciliter l'intégration. Le premier s'affiche lorsqu'une déclaration contient suffisamment de données pour qu'il soit possible de lancer la recherche d'un contact à lier. Le second s'affiche lorsqu'un contribuable est lié à un contact et que *Taxprep* détecte des données à synchroniser.

Finalement, le filtre *CCH iFirm* a été ajouté dans le **Gestionnaire de clients** pour vous permettre de savoir rapidement si un contribuable est lié ou non à un contact dans *CCH iFirm*.

Utiliser la résolution de l'écran pour l'impression en format PDF

La case à cocher **Utiliser la résolution de l'écran pour l'impression en format PDF** a été ajoutée dans le panneau **Avancé** de la section « Options » de la boîte de dialogue **Options et paramètres**. Cette case est activée par défaut et permet d'utiliser la résolution de l'écran lors de l'impression de fichiers PDF plutôt que la résolution définie pour l'imprimante. Ce changement a été apporté pour corriger le problème qui faisait en sorte que les fichiers PDF générés étaient parfois d'une

dimension inférieure à celle attendue (p. ex : il arrivait que le fichier soit imprimé dans le quart supérieur gauche de la page).

Utilisation d'un serveur proxy pour accéder à InfoConnect

Il est maintenant possible de consulter le contenu disponible par le biais de la fonctionnalité InfoConnect lorsqu'un serveur proxy est utilisé pour accéder à Internet.

Si un tel serveur est utilisé pour la connexion Internet et que vous voulez, entre autres choses, profiter du contenu accessible par l'intermédiaire d'InfoConnect, veuillez définir les paramètres de connexion au serveur proxy dans la boîte de dialogue **Options et paramètres**, sous **Services électroniques/Serveur proxy**.

Identifier l'auteur d'une note jointe

Dans le but de faciliter la révision des déclarations, le formulaire *Sommaire des notes jointes* (code d'accès : **ATTN**) affiche maintenant, pour chaque note, le nom de l'auteur ainsi que la date à laquelle la note a été ajoutée à un formulaire. Ces renseignements sont aussi présentés dans l'infobulle des notes jointes et seront conservés lors de la conversion si la case **Conserver cette note à la conversion du fichier** est activée. Ces renseignements seront disponibles seulement pour les notes qui auront été créées ou modifiées avec la version actuelle de *Taxprep* ou avec une version ultérieure.

Mise à jour des différents visualiseurs intégrés à Taxprep pour la recherche fiscale

IntelliConnect est la plateforme de recherche fiscale de nouvelle génération de Wolters Kluwer. Étant donné que cette plateforme remplace *CCH en ligne*, nous avons mis fin à l'intégration de *CCH en ligne* à *Taxprep des fiducies*.

Amélioration de la performance pour les opérations sur les fichiers-clients nécessitant une ouverture et/ou un enregistrement

Dans les environnements Windows Server 2012 Terminal Services où la politique *Fair Share* est activée, la performance du logiciel lors d'opérations nécessitant l'ouverture et/ou l'enregistrement d'un ou plusieurs fichiers-clients (par exemple, un recalcul en lot à partir du **Gestionnaire de clients**) a été améliorée de façon importante.

Profils du cabinet Onglet PROFIL

Une option a été ajoutée à la section C, « Options - Autres formulaires », pour vous permettre de désactiver l'affichage de la section « CCH Practice » dans le formulaire *Identification de la fiducie et autres*

renseignements (code d'accès : **ID**) pour tous vos fichiers-clients.

Comment obtenir de l'aide

Si vous avez des questions concernant l'installation ou l'utilisation du logiciel, plusieurs options s'offrent à vous. Consultez le *Guide de démarrage* disponible dans le **Portail professionnel** pour obtenir des trucs et des renseignements utiles sur l'utilisation du logiciel. Pour obtenir de l'aide à partir du logiciel, appuyez sur F1 et consultez les rubriques qui vous intéressent.

Info-bulletin Taxprep

Afin de vous faire gagner du temps, nous vous avons automatiquement inscrit(e) à l'**Info-bulletin Taxprep**, un bulletin électronique qui vous permettra de rester à jour en vous communiquant régulièrement de l'information sur la plus récente version de *Taxprep des fiducies*. Si vous désirez modifier votre inscription à l'**Info-bulletin Taxprep**, visitez notre site Web au www.taxprep.com et cliquez sur **Mon Info-bulletin** dans la section « Info bulletin ». Vous pouvez également envoyer un message à cservice@wolterskluwer.com pour demander des renseignements généraux ou indiquer les produits sur lesquels vous aimeriez recevoir de l'information (*Taxprep des particuliers*, *Taxprep des sociétés*, *Taxprep des fiducies*, *Taxprep Forms* ou la *Suite comptable CCH*).

Pour nous joindre

Ventes et service à la clientèle :

Courriel : cservice@wolterskluwer.com
Téléphone : 1-800-268-4522
Télécopieur : 1-800-461-4131

Soutien technique et fiscal :

Courriel : csupport@wolterskluwer.com
Téléphone : 1-800-567-6173
Site Web : www.taxprep.com